

Image not found or type unknown



Vente maison en indivision / tutelle

Par **hadesa**, le **31/01/2015** à **17:27**

Bonjour,

Ma mère est décédée. Mon père a continué d'occuper la maison que nous habitons avec mes parents (j'ai un frère). Ils étaient en communauté de biens. Mon père est sous curatelle renforcée depuis plus d'un an. Il a un tuteur. Il est parti en maison de retraite en décembre. Je souhaiterais vendre la maison, mon frère aussi. Elle est inoccupée. Devons-nous avoir l'accord de mon père? celui du tuteur? Pouvons-nous au cas où nous aurions cet accord s'il est nécessaire, gérer mon frère et moi la mise en vente de la maison? y aurait-il des frais supplémentaires concernant le tuteur (que mon père paie déjà)?